

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QUE lors de la séance du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion qui se tiendra en visioconférence <https://csur.tv/> le lundi 7 décembre 2020, à 19 h 30, sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté n° 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, les prévisions budgétaires 2020 de la Ville de Vaudreuil-Dorion, il sera procédé au dépôt du rapport financier et des rapports de l'auditeur externe de la Ville de Vaudreuil-Dorion, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION ce deuxième (2^e) jour du mois de décembre deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au Règlement n° 1750 adopté le 19 février 2018 par le Conseil municipal, je, Jean St-Antoine, greffier de la Ville de Vaudreuil-Dorion, certifie que l'avis ci-dessus a été affiché à l'hôtel de ville et sur le site Internet de la Ville le 2 décembre 2020.

Vaudreuil-Dorion, le 2 décembre 2020

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier